NOVVELLE ASSEVREE ET AGREABLE.

SVR L'ESLARGISSEMENT de Monseigneur le Prince de Condé.

ENSEMBLE LA LETTRE du Roy, enuoyée à Monseigneur le Prince.

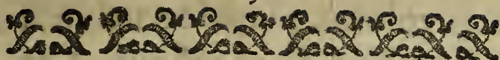


A PARIS,
Chez NICOLAS ROVSSET, en l'Isle du Palais vis à vis les Augustins.
M. DC. XIX.

Case
F
39
.326
1619me

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035



LA NOVVELLE ASSEVREE ET AGREABLE.

SVR L'ESLARGISSEMENT de Monſeigneur le Prince de Condé.

Enſemble la lettre du Roy, enuoyée à Monſeigneur le Prince.



VAND DIEV guide les intentions du Monarque, & faict que tous les mẽbres de ſon Eſtat s'accordent

à ſa volonté, la Monarchie à iuſte raiſon de ce reſiouïr: Car c'eſt cela ſeul qui la peut rendre paiſible, & par meſme moyen bien heureuſe.

Que la France ſe reſiouïſſe donc, & rempliſſe l'air de ſes chants d'allegreſſe: Car Dieu conduit ſoigneuſement les deſſeins de ſon Roy (qui eſt le plus IVSTE du monde, auſſy bien que le plus Puiſſant,) & faict que tous les membres de ſon Eſtat obeiſſent à ſa volonté.

Cela ce void clairement au bon heur que nous ſentons ſoubs le reigne de ce grand

Monarque de la France LOVIS LE IVSTE, contre l'intention, & mal-gré tous les mauuais desseins des ennemis de son Estat, lesquels il descouure aussy tost qu'ils sont conceuz & les renuerse & efface du tout en les descouurant seulement, voire & si heureusement que quand ils auroyent mis le feu aux quatre coings & au milieu du Royaume, il ne faut que sa seule presence pour remettre le tout en son premier lustre. Se void aussy en l'obeissance qui luy est renduë par les Princes subiects à son Sceptre & par les Officiers de sa riche Couronne, qui est telle, que quelques obstacles

que les ennemis de la France puiſſent produire, rien ne les peut empeſcher (non pas meſmes d'eſtourner) d'obeir à leur Roy, n'y de le ſeruir fidellement.

Ce qui ſe manifeſte auec plus d'euidence par l'action, pour laquelle i'eſcris que par choſe qui ſe ſoit paſſée depuis le commencement de ce reigne iuſques au iourd'huy.

Le Roy eſtant par la grace de Dieu pourueu de toute la cognoiſſance requiſe à vn grand Monarque tel qu'il eſt.

Et iugeant combien de con-

tentement & de profit pourroit apporter à ceſte grande & redoutable Monarchie de la France, voire à toute la Chreſtienté, que la liberté de Monſeigneur le Prince de Condé, (qui eſtant vn des Premiers Princes du ſang Royal eſt auſſi le premier Prince de l'Europe en promptitude & ſubtilité d'eſprit, en Science, en agilité de ſa perſonne & en magnanimité, a touſiours deſiré de la luy donner à ſon bien & contentement comme il là luy donne aujourd'huy vingtieſme du mois d'Octobre, mil ſix cens dix neuf.

Et là luy auroit donnée plus-tost si Dieu qui voit, sçait, & cognoist toutes choses & les mene à leur perfection le luy eussent voulu permettre, car il le desiroit auec passion, & le disoit souuent en presence de sa Cour. Mais quoy il faloit prolonger le temps afin que la ioye, l'alegresse, & le contentement en fussent plus sensibles & en plus grande abondance par tout le Monde. En fin sa Majesté a obtenu de Dieu le bon-heur qu'elle luy demandoit des long-temps & l'ayant manifesté à son Conseil & a toute sa Cour, Dieu à tellement fauorisé son dessein qu'il ne s'est trouué personne qui

n'ait

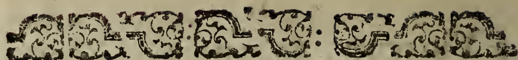
n'ait agrée que liberté fuſt donnée à ce grand & excellẽt Prince, & ne ſe ſoit reſiouy de voir ſa Majeſté ſi bien diſpoſée à la luy donner. De façon que ſa Majeſté pouſſée par l'Eſprit de Dieu n'euſt pas ſi toſt entendu le deſir que toute la France auoit de voir c'eſt eſlargiſſement qu'elle eſcriuit de ſa propre main, vne lettre à Monſeigneur le Prince dattée du 17. d'Octobre, par laquelle elle l'aſſeuroit de le faire ſortir du Chaſteau de Vinceinne le Dimanche prochain vingtieſme du meſme mois d'Octobre, ceſte lettre Royalle fut renduë à Monſeigneur le Prince le meſme dixſeptieſme dudit mois par le Secretaire de Monſieur de

Cadenet.

Au grand contentement de tous les bons François : Monſeigneur le Prince & Madame la Princeſſe en rendirent graces a Dieu, & pour teſmoigner combien le bon plaiſir du Roy leur eſtoit aggreable, Monſeigneur le Prince donna une ſomme d'argent & la fit diſtribuer aux Compagnies de ladicte Garniſon qui ſe trouuerēt en garde a ce que tous les Soldats beuſſent a la ſanté du Roy, & priaſſent Dieu pour la proſperité de ſa perſonne & de ſon Eſtat.

Le Samedy au ſoir monſieur le Duc de Luyne arriua

à Vincene, & rendit a Monſeigneur le Prince la lettre du Roy telle qu'on la void cy àpres: Puis il ſortit hors du Chaſteau & accompagna Monſeigneur le Prince & Madame la Princeſſe dans le grand parc de Vincene ou il communiqua la volonté de ſa Majeſté à Monſeigneur le Prince, apres il l'accompagna dans ledit Chaſteau & s'en alla loger à Paris.



LETTRE DV ROY à Monseigneur le Prince.

MON COVSIN,

Je ne vous diray pas combien ie vous aime vous le voyez le vous enuoye mon Cousin le Duc de Luyne qui sçait les secrets de mon cœur, & vous les dira plus amplement : venez vous en le plus promptement que vous pourrez, car ie vous attends auec impatience : & cependant ie prieray Dieu de vous tenir en sa saincte Grace

LOVIS

De Chantilly ce 19. d'Octobre 1619.

Le Dimanche estant venu Monsieur de Luyne vint au Chasteau de Vincenes pour s'acquiter de sa charge, & enuiron vnze heures auant midy Monseigneur le Prince & Madame la Princesse accompagnez de Messieurs le Duc de Luyne, de Cadenet son frere, de Vernet & de Mont, ses beaux freres, auec Monsieur de Modene, & tous les Capipitaines de la garnison, & d'vn fort grand nombre de noblesse, au grand contentement de toute la France : Et s'en alla trouuer sa Maiesté a Chantilly ou ell' l'attentendoit auec impatience, & le receut auec la plus grande allegresse, & auec

le plus grand contentement du monde.

HONORAT DE MEYNIER.

F I N.